



Note sur la présence du Campagnol amphibie sur la Réserve Naturelle Régionale « Landes, Prairies et Etangs de Plounérin » (22)

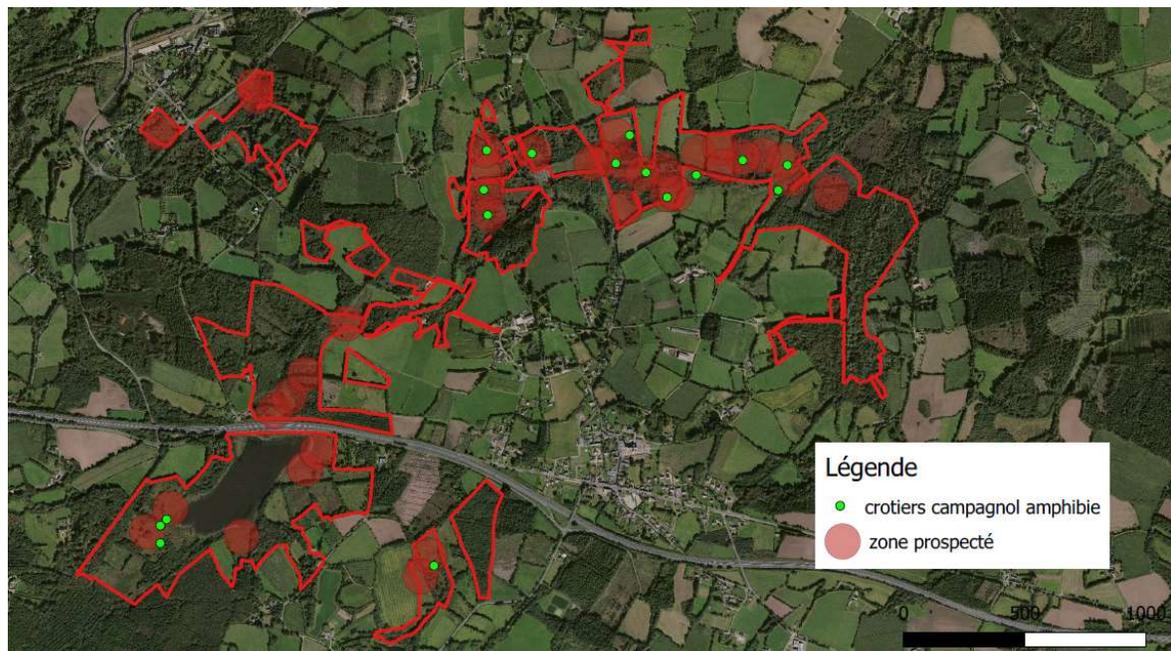
Franck Simonnet

- juin 2019 -

Afin de mieux cerner la **qualité des habitats** de la Réserve pour le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*), l'**occupation de l'espace** par cette espèce et les **impacts** de la mise en place d'un **marnage** sur l'étang du Moulin Neuf, une prospection de l'étang et une visite des prairies du Nord de la Réserve a été effectuée par le GMB le 26 juin 2019 en présence de David Menanteau, gestionnaire du site à Lannion-Trégor Communauté.

Espèce protégée depuis 2012, le Campagnol amphibie est classé **espèce menacée** (vulnérable) sur la liste rouge internationale de l'UICN et quasi-menacée sur les listes rouges nationale et bretonne. Son statut de conservation en Bretagne est défavorable inadéquat. La responsabilité régionale pour sa conservation est élevée selon l'évaluation menée par l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne.

La **présence du Campagnol amphibie** a déjà fait l'objet d'un inventaire sur la réserve par Alexandre Demarquet, stagiaire à la RNR à l'automne 2018. Celui-ci a localisé l'espèce en plusieurs endroits de l'étang et des prairies au nord (voir carte ci-dessous). Par ailleurs, la classe de BTS GPN du Lycée de Suscinio à Morlaix (29) a également procédé à des prospections.





Agir pour les mammifères sauvages de Bretagne et leurs habitats

La prospection autour de l'étang ce 26 juin a permis de retrouver l'espèce aux endroits déjà identifiés et de trouver un nouveau secteur de présence en fond d'étang dans un habitat particulier, les zones dominées par le Trèfle d'eau. **La présence du Campagnol amphibie** sur le pourtour de l'étang se localise sur **trois zones** : **sur le Yar** à l'amont de l'étang dans une petite portion bordée de végétation herbacée, **en queue d'étang** dans ou à proximité des zones à Trèfle d'eau, dans les **moliniaies** liées à un affluent venant du lieu-dit Penn ar Werm et se jetant au Sud-Ouest de l'étang. Il est à noter qu'en hiver, lorsque le niveau de l'étang est haut, la colonie située en queue d'étang est contrainte à se replier, probablement dans les prairies des enclos 12 et 13.

Par ailleurs, l'espèce n'a pas été trouvée dans les prairies situées au Nord-Est et à l'Est en bordure de l'étang. L'habitat est relativement peu favorable à cette saison d'étiage (habitats à proximité de l'eau dépourvus de végétation haute et habitats à végétation haute trop secs) et est probablement peu favorable (en majeure partie inondé) en hiver. En particulier, alors que l'espèce avait été contactée au niveau de la partie Est de la digue en 2006 et dans les prairies Nord-Est en 2010 avant la mise en place de marnages, elle ne semble plus fréquenter ces secteurs aujourd'hui. Ceci illustre **un impact négatif de ce marnage**. Celui-ci ne semble cependant pas devoir affecter les colonies existantes actuellement. La mise en place du marnage, si elle a vraisemblablement eu un impact négatif ne nous semble pas à remettre en cause étant donné les enjeux pour l'étang et le fait que le Campagnol amphibie demeure présent, d'une part en fond d'étang et d'autre part sur la réserve. En revanche, le **pâturage** qui peut s'avérer négatif est à surveiller. La charge très modérée actuelle et le fait que l'espèce se maintienne dans des zones actuellement pâturées (moliniaies des enclos 12 et 13) sont rassurants mais une vigilance est à assurer et, le cas échéant, la mise en place de zones plus larges de défend.

Concernant la **Crossope aquatique**, observée en 2006 près de la digue, étant donné qu'elle semble pouvoir se satisfaire d'une part des zones herbacées humides et d'autre part des zones boisées, il y a peu d'inquiétude concernant l'effet du marnage.

Il est à noter que la présence de nombreux restes de fleurs de carex consommés évoque la possible présence du **Rat des moissons** sur les rives de l'étang. Cette espèce, dont les restes ont été retrouvés dans des pelotes de réjection de Chouette effraie collectées au lieu-dit Kerlizirit en 2007, serait à rechercher (par exemple avec des lunettes de vision nocturne).

Concernant les prairies du Nord de la Réserve, un survol a été effectué afin d'évaluer l'intérêt des habitats. La plupart du temps, les zones favorables se limitent aux berges herbacées du ruisseau ou des étangs. Il s'agit ici simplement de **porter une attention à l'évolution de la végétation** de ces berges pour éviter l'installation d'une ripisylve continue et la disparition des habitats favorables. Ainsi, ici comme sur certains secteurs de l'étang, il s'agit de contrôler l'évolution de la végétation (coupe des ligneux, fauche) par une intervention ponctuelle (non-annuelle) et partielle (intervention sur une partie seulement des zones favorables).

